

Les indications géographiques sont-elles favorables à l'innovation ?

20 juin 2023

Dans le numéro d'avril 2023 de *Food Policy*, une équipe de chercheurs italiens étudie le lien entre les indications géographiques (IG) et l'innovation dans les secteurs agricole et agroalimentaire. De nombreux résultats de travaux convergent quant aux effets directs de ces démarches sur la différenciation, l'organisation et la structuration des marchés. À l'inverse, leurs impacts indirects sur l'innovation et donc, dans une approche néo-schumpeterienne, sur la croissance économique, restent débattus. À première vue, les territoires développant des IG semblent être éloignés, à quelques exceptions près, de ceux où émergent le plus d'innovations technologiques agricoles et agroalimentaires (figure ci-dessous). À cette apparente polarisation géographique s'ajoute une controverse théorique pour savoir si les cahiers des charges des appellations stimulent ou freinent l'innovation.

Sur la période 1996-2014, les chercheurs ont donc développé une analyse empirique à l'échelle des territoires européens (NUTS2) et norvégiens, mettant en relation la présence locale d'IG (hors vins et spiritueux, concentrés et presque tous sous IG) et les dépôts de brevets. Ces derniers, localisés à partir de l'entreprise requérante, constituent un *proxy* de l'innovation, alors limitée à sa dimension technologique, et laissant donc à l'écart les innovations agronomiques, commerciales et institutionnelles.

Distribution territoriale des indications géographiques (1) et des brevets dans les secteurs agricole (2) et agroalimentaire (3)

Source : *Food Policy*

Lecture : les territoires sont classés en quartiles et représentés selon leur nombre croissant d'IG (respectivement de brevets agricoles et agroalimentaires), leur couleur allant du gris pour les moins impliqués au rouge pour les plus engagés.

Les chercheurs mobilisent ensuite un modèle théorique développé par l'économiste Ph. Aghion, liant innovation et niveau de concurrence par une prise en compte de la [distance à la frontière technologique](#). Pour un territoire ou une entreprise, cette « distance » est l'écart entre sa productivité et celle des plus performants de l'échantillon. Le degré d'innovation des territoires est ainsi analysé, en panel, en fonction de cette distance et du nombre de leurs produits sous IG, de l'année et d'autres caractéristiques (densité de population, présence d'activités de recherche et capitalisation). Ce modèle met en évidence un lien qui dépend de la situation des territoires : il est positif dans les zones les moins productives, où les IG seraient ainsi favorables aux innovations, et légèrement négatif dans les zones déjà les plus productives.

Cette analyse empirique réconcilie ainsi, finalement, des travaux qui pouvaient sembler contradictoires, et met en évidence l'effet cumulé net très positif de ces IG.

Jean-Noël Depeyrot, Centre d'études et de prospective

Source : [Food Policy](#)

